

# Optimisez vos états financiers avec **L'AMORTISSEMENT** comptable

Par **Christophe Bonvin**

Expert diplômé en finance et controlling  
Fondateur associé de BONVIN FIDUCIAIRE



Lors du bouclage des comptes de votre entreprise, il existe dans le droit comptable suisse de nombreux outils pour influencer votre résultat annuel, à la hausse comme à la baisse. Je vais dans cet article aborder celui de l'amortissement comptable, qui au premier abord peut paraître anodin, mais qui, s'il est utilisé de manière adéquate, représente un vrai moyen d'optimisation fiscale.

**Dans le canton du Valais, nous avons la chance de pouvoir choisir entre ces trois différentes méthodes. Ce choix permet aux chefs d'entreprises de disposer d'une marge de manœuvre très large en matière de planification fiscale.**

## Définition de l'amortissement comptable

L'amortissement est la constatation comptable d'une diminution de valeur d'un actif. C'est une charge sans effet monétaire pour l'entreprise qui matérialise l'usure due à l'utilisation, la dégradation de l'actif. D'un point de vue économique, l'amortissement est la répartition de la dépense unique d'investissement sur un nombre d'exercices comptables présumés correspondre à la durée d'utilisation de celle-ci. A l'exception des terrains, toutes les immobilisations peuvent donner lieu à des amortissements: mobilier, matériel, véhicule, immeuble, brevet, etc. L'inscription de l'amortissement en comptabilité diminue le résultat de l'exercice et donc la charge fiscale de votre entreprise.

## Méthodes d'amortissement admises par le fisc

### L'amortissement dégressif géométrique

Dans cette méthode, la plus utilisée dans la pratique, la charge d'amortissement décroît d'année en année. La charge annuelle d'amortissement est obtenue en appliquant un taux fixe sur la valeur comptable de l'actif. Les taux d'amortissement à utiliser pour cette méthode sont publiés par l'administration fédérale des contributions (AFC) dans une notice spécifique. Ces derniers varient en fonction du type d'actifs. En voici quelques exemples: bâtiments commerciaux, 4% – mobilier, 25% – véhicules, 40%. Cette méthode devrait être utilisée pour les actifs ayant une perte de valeur plus importante les premières années. A noter que des taux supérieurs sont acceptés s'ils sont justifiés par la marche des affaires.

L'entreprise «A» achète un véhicule d'entreprise pour Fr. 120 000.–

Taux d'amortissement selon notice AFC :  
40% sur la valeur comptable

### Méthode dégressive géométrique

Année	Valeur comptable 01.01	Amortissement 40%	Valeur comptable 31.12
1	120 000	48 000	72 000
2	72 000	28 800	43 200
3	43 200	17 280	25 920
4	25 920	10 368	15 552
5	15 552	6 221	9 331

La première année, l'amortissement est de 40% de 120 000 francs, la deuxième année de 40% de 72 000 francs, etc.

### L'amortissement linéaire ou constant

Dans cette méthode, l'actif est diminué d'un montant annuel constant pendant toute sa durée de vie. Un taux fixe est appliqué sur le prix d'achat de l'actif. Le taux d'amortissement à utiliser dans cette méthode représente la moitié des taux mentionnés dans la notice de l'AFC. En voici quelques exemples: bâtiments commerciaux, 2% – mobilier, 12.5% – véhicules, 20%. Cette méthode devrait être utilisée pour les actifs ayant une dépréciation régulière.



**L'entreprise «A» achète un véhicule  
d'entreprise pour Fr. 120 000.–  
Taux d'amortissement selon notice AFC:  
40% sur la valeur comptable, à diviser par  
deux, soit 20% sur la valeur d'acquisition**

### Méthode linéaire ou constante

Année	Valeur comptable 01.01	Amortissement 20%	Valeur comptable 31.12
1	120 000	24 000	96 000
2	96 000	24 000	72 000
3	72 000	24 000	48 000
4	48 000	24 000	24 000
5	24 000	24 000	0

L'amortissement est de 24 000 francs chacune des cinq années.

### L'amortissement immédiat

Contrairement aux deux premières méthodes, acceptées dans toute la Suisse, l'amortissement immédiat n'est admis que par quelques cantons suisses, dont le canton du Valais. Dans cette méthode, l'actif est amorti immédiatement dans l'année comptable où il est acheté. En d'autres termes, il s'agit d'un amortissement à 100% qui implique une grande charge dans le compte de résultat d'une seule année fiscale. Cette pratique est possible pour tous les actifs, excepté les immeubles.

**L'entreprise «A» achète un véhicule  
d'entreprise pour Fr. 120 000.–  
Taux d'amortissement immédiat:  
100% sur la valeur d'acquisition**

### Méthode immédiate

Année	Valeur comptable 01.01	Amortissement 100%	Valeur comptable 31.12
1	120 000	120 000	0
2	0	0	0
3	0	0	0
4	0	0	0
5	0	0	0

### Quelle méthode privilégier pour votre entreprise ?

Dans le canton du Valais, nous avons la chance de pouvoir choisir entre ces trois différentes méthodes. Ce choix permet aux chefs d'entreprises de disposer d'une marge de manœuvre très large en matière de planification fiscale. Pour une start-up, l'amortissement linéaire semble le plus adéquat, car c'est la méthode qui implique le moins de

charges dans le compte de résultats. En effet, une jeune entreprise a parfois besoin de quelques années avant d'atteindre son rythme de croisière et souhaite limiter les coûts. Utiliser la méthode linéaire permet de limiter le montant de la perte lors des premières années d'activité. Dans l'exemple chiffré précédant, la méthode linéaire représente des amortissements cumulés de 48 000 francs lors des deux premières années d'activité, contre 76 800 francs pour la méthode dégressive et 120 000 francs pour la méthode de l'amortissement immédiat. A noter cependant que la méthode linéaire est plus contraignante dans la mesure où vous devez tenir un listing avec les valeurs d'achats de toutes vos immobilisations, l'amortissement se basant sur une valeur d'achat historique.

Pour une entreprise établie qui génère un plus grand chiffre d'affaires et qui laisse apparaître des bénéfices, il est plutôt conseillé d'opter pour l'amortissement dégressif, ce qui lui permettra d'inscrire plus rapidement des charges dans le compte de résultat et ainsi limiter le bénéfice imposable. Cette méthode, couplée avec l'utilisation ponctuelle de l'amortissement immédiat, est une stratégie incroyablement efficace pour diminuer à court terme la charge fiscale. Avec l'amortissement immédiat, ce n'est plus votre entreprise qui subit la facture d'impôts, c'est vous qui décidez combien et quand vous allez payer... Par exemple, si vous vous attendez à un bénéfice imposable de 200 000 francs en fin d'année, votre entreprise peut investir le 15 décembre dans une nouvelle installation pour un montant de 80 000 francs et passer un amortissement immédiat ramenant le bénéfice de l'année à hauteur de 120 000 francs.

### Conclusion

Le choix de l'amortissement linéaire ou de l'amortissement dégressif dans votre entreprise implique des conséquences très différentes dans vos états financiers et cela sur plusieurs années. Il est important d'en prendre conscience et, si nécessaire, d'adapter votre méthode au mieux en fonction de votre situation financière. A noter qu'il faut éviter de changer trop régulièrement de système afin de respecter le principe de permanence et de comparabilité prescrit par le code des obligations. L'entrepreneur soumis à la fiscalité valaisanne est privilégié d'un point de vue de l'amortissement comptable. Il dispose de l'outil de l'amortissement immédiat, admis dans un nombre restreint de cantons en Suisse. En l'utilisant à bon escient, vous éviterez les bénéfices très élevés lors des bonnes années et vous pourrez lisser votre bénéfice sur plusieurs années fiscales afin d'éviter les pics d'imposition. En d'autres termes, vous réaliserez d'importantes économies en investissant au bon moment. ■

*Avez-vous des questions ? Souhaitez-vous réagir à cet article ? Adressez un courriel à Christophe Bonvin à l'adresse suivante: [cb@bonvin-fiduciaire.ch](mailto:cb@bonvin-fiduciaire.ch)*